



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-334

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Direction des services du cabinet - Service des sécurités

65-2023-11-21-00001 - Arrêté portant fermeture temporaire de la bretelle
d'entrée n°12 (Tarbes ouest) sur l'A64 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2023-11-21-00001

Arrêté portant fermeture temporaire de la
bretelle d'entrée n°12 (Tarbes ouest) sur l'A64

Arrêté préfectoral n°

**Arrêté portant fermeture temporaire
de la bretelle d'entrée n°12 (Tarbes ouest) sur l'A64**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation de routes et autoroutes et l'instruction interministérielles sur la signalisation routière,

Vu la circulaire n° 96-14 du 06 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

Vu le Plan de Gestion de Trafic de l'A64 dans les Hautes-Pyrénées,

Considérant les dégâts causés sur des glissières de sécurité à l'occasion d'un accident de la circulation survenu le 21 novembre 2023 dans la bretelle d'entrée n°12 de l'A64, dans le sens Bayonne-Toulouse,

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers de l'A64, la réalisation de travaux urgents de remise en état sont nécessaires,

Considérant que Vinci Autoroute a planifié une intervention dans la nuit du 21 au 22 novembre 2023 et que cela impose une fermeture de la bretelle précitée durant le temps des travaux,

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

A R R Ê T E

Article 1. La bretelle d'entrée n°12 de l'A64 sera fermée dans la nuit du 21 au 22 novembre 2023, de minuit à 3h00, dans le sens Bayonne-Toulouse.

Article 2. Vinci Autoroute apposera la signalisation adaptée de sorte à sécuriser l'axe et informera par tous moyens les usagers des travaux en cours et des conseils de circulation.

Article 3. M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, M. le directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées, Mme la directrice régionale d'exploitation Vinci Autoroutes Sud-Atlantiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 21 novembre 2023

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La directrice des services du cabinet



Sophie PAUZAT

=